

BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION

AVIS DE CONCOURS DE GARDIEN DE LA PAIX

CONCOURS EXTERNE

- SESSION du 7 mars 2023 -

Ouverture des inscriptions (internet www.devenirpolicier.fr et dossier papier)	8 novembre 2022
Date limite des inscriptions en ligne (www.devenirpolicier.fr)	6 janvier 2023
Date limite d'envoi des dossiers papier	6 janvier 2023 (cachet de la Poste)
Epreuves écrites	mardi 7 mars 2023

CONDITIONS

- Etre de nationalité française,
- Etre titulaire, à la date de la première épreuve d'admissibilité, du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4 ou équivalent, ou justifier d'au moins 3 ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (domaine de la sécurité), 2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis.

Peuvent accéder au concours sans condition de diplôme :

- les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ;
- les sportifs de haut niveau.

- Etre âgé de 17 ans au moins et de moins 45 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Cette limite d'âge peut être reculée sous certaines conditions et est non opposable aux :

- personnes élevant seules au moins 1 enfant mineur ;
- pères et mères de 3 enfants et plus ;
- sportifs de haut niveau ;

Les dossiers de candidatures ainsi que tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Au Service Administratif et Technique de la Police Nationale

Allée Maurice MICAUX 97100 BASSE-TERRE du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00

- tél. : 0590 99 11 24 - 0590 99 29 91 - 0590 99 11 25 - 0590 99 11 15

- Au Service territorial du recrutement et de la formation de la police nationale

Morne Vergain – 97139 Les ABYMES – du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00

tél : 05 90 47 11 60